

Bien qu'Olivet soit une petite commune, elle offre une large possibilité de réaliser des démarches administratives sur Internet.

Avec [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr) , vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales de la commune et faire le recensement citoyen obligatoire (entre 16 et 18 ans).

Avec [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) , vous avez accès à de nombreux formulaires, notamment pour les autorisations d'urbanisme.

Enfin, [www.acte-etat-civil.fr](http://www.acte-etat-civil.fr) , faites vos demandes de copie ou extrait d'acte d'état-civil.